



Conseil communal

COMMUNE DE GIMEL

Gimel, le 16 mai 2019

Rapport de la commission ad hoc sur le préavis municipal No 02-2019

Objet : Remplacement des installations de tir des Communes d'Essertines-sur-Rolle et Gimel

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers ,

La commission composée de

- Christophe Pasche, président,
- Sandra Bourgeois,
- Serge Kursner
- Jean-Luc Bignens
- Julien Wolf, rapporteur

S'est réunie à deux reprises,

- Le mercredi 8 mai 2019 pour la prise de connaissance du préavis et l'élaboration des questions ;
- Le jeudi 16 mai pour une séance en présence de Madame Sylvie Judas, syndique, Monsieur Philippe Rezzonico, municipal, Messieurs Daniel Pasche, et Vincent Frütiger, membres de la société de tir de Gimel.
- Nous tenons à remercier nos interlocuteurs pour leur disponibilité et leur collaboration.

Bien qu'étant une obligation légale de l'administration militaire, la municipalité a toujours soutenu le maintien d'un stand pour la société de tir de Gimel.

La vétusté des installations âgées de vingt-huit ans, ne permet d'utiliser plus que deux cibles sur les six présentes sur site. Cette situation ne permet plus d'accueillir correctement des tirs officiels (tirs militaires et tirs en campagne) ni de manifestations des sociétés de tir.

La commission ad hoc a étudié les documents relatifs aux divers devis estimatifs des sociétés mandatées par la municipalité. Il apparait que le choix du devis de la société SIUS AG est judicieux pour les raisons suivantes :

- Meilleur marché grâce à la reprise du matériel existant pour un montant de FR. 11'220
- Maintien du câble de liaison sans nouvelle fouille entre le stand et les cibles
- Meilleur service et Excellente collaboration depuis de nombreuses années
- Meilleure connaissance des installations actuelles



Le décompte à charge pour chacune des Communes d'Essertines-sur-Rolle et Gimel est le suivant :

Offre SIUS AG	FR. 90'532.60 TTC
Frais divers et imprévus	FR. 9'053.25 TTC
	<hr/>
Total	FR. 99'585.85 TTC FR. 99'600.00 TTC
Soit un montant de	FR.49'800.00 TTC

Pour chaque commune propriétaire

La commission tient également à préciser que le conseil général d'Essertine-sur-Rolle a déjà accepté à l'unanimité le préavis concerné et que la Commune de Féchy consent à participer aux frais des nouvelles installations sur une durée de 15 ans, soit FR. 2'220/an.

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime vous demande Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis municipal No 02-2019 de la Municipalité ;

Oùï le rapport de la commission ad hoc ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

- a. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement des installations de tir situées sur la parcelle No 326 de la commune d'Essertines-sur-Rolle, installation dont la commune de Gimel est copropriétaire à raison de 50%, pour un montant total à sa charge de Fr. 49'800.00 TTC (montant arrondi)
- b. De financer ces travaux par un prélèvement de Fr 49'800.00 sur le compte No 1001.21
- c. D'amortir ces installations en une fois par un prélèvement du même montant sur le compte de réserve No 9282.011 « réserve transformation et rénovation bâtiments »
- d. De prendre acte que ces travaux, en l'état actuel, entraîneront des charges d'exploitation annuelles d'un montant estimé à Fr 510.00

Christophe Pasche, Président

Serge Kursner

Sandra Bourgeois

Jean-Luc Bignens

Julien Wolf, rapporteur